

15

Sujet : [INTERNET] m8b Enquêtes publiques-établissement classé pour la protection de l'environnement- Communes de Mouflers et l'Etoile

De :

Date : 04/12/2020 03:39

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

m8b recommandations de l'autorité environnementale

Bonjour Monsieur Deboevre

En complément du mail 8, je vous envoie une information relative à la topographie du site, récupérée dans le résumé non technique fourni par JJA dans le cadre de l'enquête publique.

La pièce 2 et la preuve que la MRAE, en septembre 2020, réclame encore que les Victor de la ZAC soit rendue à l'agriculture en mesure de compensation ainsi que l'obligation de créer un nouveau corridor écologique pour la faune sauvage.

Plus précisément encore, la MRAE recommande de réaliser des photos montage depuis la cour du château de Vauchelles, classé monument historique!

Tout ceci pour preuve que cela n'a pas été réalisé pour préparer les dossiers de JJA dans le cadre de l'enquête publique !

Présidente ADSP

Envoyé depuis l'application Mail Orange

—20201128_185446.jpg

Nièvre.

L'essentiel de notre terrain apparaît à une cote top NG d'après la carte IGN TOP 25.

Notre terrain appartient à la partie du plateau crayeux de la vallée de la Somme. La masse du plateau est crétacé. Le terrain naturel apparaît propice à l'infiltration.

3.2.5.2.

Qualité des sols

Un diagnostic de pollution de sol a été effectué en 2007 par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

—20201204_033318.jpg

Un coup au risque d'avoir des complications ? Ou le sein-der pour en faire deux petits projets ? Le second choix a été adopté pour la création de la plateforme de M. le Maire de l'Als, à la suite de l'avis. Et le moins que l'on puisse dire est que la première phase est passé comme lettre à la poste.

Depuis l'ouverture de l'enquête publique le 18 décembre 2018, jusqu'à l'autorisation du projet le 5 mars 2019, pas une pétition, pas la moindre réunion publique, pas la moindre opposition. Il est vrai que les élus locaux défendent bec et ongles ce projet qui promet non seulement des emplois mais aussi des recettes pour les collectivités locales, en premier lieu desquelles la Communauté de communes Meurre et Somme (CCMS) que préside René Lagron.

Bien de tel en revanche, en ce qui concerne la seconde phase du pro-

La nuit à gauche, les dix collines d'une hauteur prévue de 40 mètres ; au centre carton du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Moullets et donc une seconde enquête publique, sous la houlette de la Communauté de communes du Pontieu-Marquenterre (CCPM).

« Mais ce que l'on veut d'abord, c'est être informé ! »

Sébastien Malson

Et changement de ton cette fois : un solide noyau d'opposants s'est formé autour d'une habitante de Domart-en-Ponthieu, qui a créé l'Association de défense et de sauvegarde du patrimoine (ADSP). Dont le combat est accompagné

leur deux élus lementel. Parmi bal, l'augmentat hier que ces op de voir débordi

LES RECOMMA

L'autorité environn annulé devant les grande hauteur au et de réduire leur il dans des document l'agriculture en me mande de « compit un nouveau corridr Elle « recommandr Vauchelles les Don touche le pas d'obis mesures proposées

— Pièces jointes :

20201128_185446.jpg

1,4 Mo

20201204_033318.jpg

1,6 Mo

3.2.5.

Environnement physique

3.2.5.1.

Contexte topographique et géologique

Notre projet prend place sur un terrain dont une partie figure dans la ZAC des Hauts Plateaux et dont l'autre partie en est le prolongement au nord-est, hors périmètre de la ZAC des Hauts Plateaux. Il est situé sur un plateau dominant les vallées de la Somme et de la Nièvre.

L'essentiel de notre terrain apparaît à une cote topographique comprise entre 100 et 110 m NG d'après la carte IGN TOP 25.

Notre terrain appartient à la partie du plateau crayeux picard qui se développe au nord-est de la vallée de la Somme. La masse du plateau est constituée par la craie blanche du crétacé. Le terrain naturel apparaît propice à l'infiltration.

3.2.5.2.

Qualité des sols

Un diagnostic de pollution de sol a été effectué à l'échelle de la ZAC des Hauts Plateaux en 2007 par l'...

Faut-il avoir peur de JJA ?

La réunion publique prévue ce mardi soir à Ailly-le-Haut-Clocher aura peut-être le mérite d'informer correctement la population. La phase 1 du projet était, elle, passée sans débat.

A SAVOIR

- **Importateur d'Asie** de produits dérivés de la cuisson et du pain, déjà implantés à Angouême, JJA construit une plateforme logistique de 198 000m² (20 ha) de plancher sur un terrain de 48,6 ha de terres agricoles. À terme, 550 emplois sont attendus.
- **La phase 1** du projet (31,8 ha sur la ZAC des Hauts Plateaux) est en construction et n'a pas fait débat.
- **La phase 2** (16,8 ha en dehors de cette ZAC) comprend des cellules de stockage de grande hauteur d'une hauteur prévue de 46 mètres. Des investissements, notamment en matière de circulation de véhicules.



La nuit à gauche, les dix cellules d'une hauteur prévue de 46 mètres ; au centre se trouvent celles qui sont déjà construites ; au premier plan la départementale 1 001 ; en haut à droite, l'AB. (Source : site d'opportu-

Mieux vaut-il avoir un gros problème et le régler d'un coup au risque d'avoir des complications ? Ou le résoudre petit à petit ? Le second choix a été adopté pour la création de la plateforme de JJA, le long de l'AB, à la sortie de Figeacourt. Et ce moins que l'on puisse dire est que la première phase est gérée communément à la pointe.

Depuis l'ouverture de l'enquête publique le 18 décembre 2016, jusqu'à l'autorisation du projet le 6 mars 2019, pas une pétition, pas la moindre résolution publique, pas la moindre opposition. Il est vrai que les élus locaux défendent bien et engagent ce projet qui présente non seulement des emplois mais aussi des recettes pour les collectivités locales, en premier lieu desquelles la Communauté de communes Val-de-Saône (CCVS) que préside René Ingouss.

Bien de tel en revanche en ce qui concerne la seconde phase du pro-

jet, du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montfort, et donc une seconde enquête publique, sous la houlette de la Communauté de communes du Val-de-Saône-Marquenterre (CCVSM).

« Mais ce que l'on veut d'abord, c'est être informé ! »

Sébastien Malton

Et changement de ton cette fois : un solide réseau d'opposants s'est formé autour d'une habitante de Dornart-en-Fonthieu, qui a créé l'Association de défense et de sauvegarde du patrimoine (ADSP), pour le combat est désormais

leur deux-étages au conseil départemental par un les enjeux du développement du territoire, sur la route de Dornart-en-Fonthieu (D 216), même si JJA assure que le trafic poids-lourds se fait par ailleurs.

LES RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'autorité environnementale, dont l'avis est essentiel pour que le projet ne soit pas annulé devant les tribunaux « juge que la solution retenue d'un antéprojet de grande hauteur automatisée, de 46 mètres de hauteur, permet d'optimiser les sols et de réduire leur imperméabilisation de deux tiers ». Elle demande de « garantir » dans des documents d'urbanisme, le fait que 38 ha de la ZAC soient rendus à l'agriculture en mesure de compensation, 5 agrissant de la biodiversité, à grande de « compléter » l'analyse des impacts et appelle à l'obligation « de créer un nouveau corridor écologique pour la faune sauvage ».

Elle « recommande de réaliser des photographies depuis la cour du château de Kuchelles, les Bannat et la base monumentale historique. En revanche, elle borne en touche (à pas d'observation) concernant l'évolution du trafic. Elle estime que les mesures proposées (desserte du site par des transports en commun,

toroute,

« Mais ce que l'on veut d'abord, c'est être informé ! C'est incroyable que l'on n'ait pas eu connaissance plus tôt de ce projet », s'offusque Sébastien Malton. L'information est bien cachée en effet : le dossier d'enquête publique sur le projet JJA sur trouve sur le site de la préfecture tandis que celui relatif à la modification du PLU se trouve sur le site de la Communauté de communes Fonthieu-Marquenterre. Quant à la réunion de ce soir, elle est prévue sur une heure et trente minutes seulement. Et en raison de la crise sanitaire l'assistance de personnes accueillies pourra être limitée. ■ **BENOÎT DELSANTIER**